



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 13 août à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

Est absent :

M. Jean-François Lauzier	siège #6
--------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> Stéphanie Readman, directrice générale, secrétaire- trésorière par intérim, est présente à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

190-08-18

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

191-08-18

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 JUILLET 2018 ET DU 30 JUILLET 2018**

Les membres du conseil ayant reçu des copies des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018;

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018;

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018;

---

**RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune réponse laissée en suspens.

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER**

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : \_\_ h \_\_ – \_\_ h \_\_

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

192-08-18

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 juillet 2018 au montant de 47 334.67 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juillet au montant de 46 209.58 \$.

*\*\* Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 juillet 2018 et de la carte de crédit\*\**

193-08-18

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2018-005**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 4 908 017, 4 908 018, ainsi que 4 908 019 et 4 908 020 effectue une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence, d'un cabanon et d'un garage excédant les hauteurs maximales prescrites pour chaque type de bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, après avoir pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des plans soumis par le propriétaire, juge qu'il n'est pas en mesure d'effectuer ses recommandations par manque d'information et de précision;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a demandé au requérant des précisions additionnelles et que l'étude de la demande par le comité est ainsi suspendue et reportée à une réunion ultérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DE REPORTER** l'étude de la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-005 à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié et affiché au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure.

194-08-18

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ NUMÉRO 2018-008 POUR L'ALIÉNATION DES LOTS 4 907 970 ET 4 907 971 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande est déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 4 907 970 et 4 907 971 appartenant à M. Danny Welsh, en faveur du propriétaire Culture H. Dolbec Inc;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés seront utilisés à des fins d'agriculture par l'acquéreur et que celui-ci possède actuellement les lots contigus 4 907 972 et 4 907 967;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles, compte tenu du fait que la vocation des lots demeurera inchangée;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'aura pas d'impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil appuient cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

195-08-18

---

**MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF POUR L'OCTROI DE CONTRATS EN VUE DE LA  
CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
– CENTRE-EST DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** les Villes de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ont confié par voie de résolution # 151-06-18 le mandat à la MRC de Portneuf de coordonner les travaux menant à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à terme le processus de création de la régie, différents travaux, qui sont déterminés par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut, nécessitent le support de consultants externes (conseiller en ressources humaines, évaluateurs pour les équipements, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise la MRC à octroyer des contrats à des consultants retenus par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut pour différents travaux nécessaires à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie, et ce pour un montant total maximal de 10 000 \$;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme qu'elle est d'accord à partager la facture totale des contrats octroyés en parts égales avec les autres municipalités participantes, dans le cas où le programme de subvention du MAMOT ne pourrait s'appliquer.

196-08-18

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR LA  
PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des chemins pour la période hivernale a été effectué lors de la séance ordinaire du 11 juin dernier par la résolution # 149-06-18;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture de l'enveloppe # 1 contenant les offres de service des soumissionnaires pour le déneigement s'est faite le 03 août 2018 à 14 h 01, au bureau municipal et que trois compagnies ont déposé des offres et étaient présentes, soit :

- Les entreprises André Leclerc inc.
- Entreprise François Fiset
- Dompierre Transport inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de sélection a été effectuée par le mode d'octroi de contrat à l'aide de deux enveloppes, tel que décrit à l'article 1.4.5 du devis ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection indépendant a été nommé pour faire l'évaluation des soumissions lors de la séance ordinaire du 9 juillet dernier par la résolution # 169-07-18;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions en fonction des critères d'évaluation a été effectuée le 3 août 2018 à compter de 14h15 par le comité de sélection au bureau municipal. Les membres du comité ont attribué un pointage intérimaire pour chacun des soumissionnaires et que suite à ce pointage, les enveloppes # 2 contenant les prix ont été ouvertes;

**CONSIDÉRANT QUE** le pointage final est calculé par la formule présentée à l'article 1.4.5.2 du devis et que le soumissionnaire ayant le pointage le plus élevé obtient le meilleur rang;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis indiquait que les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur différentes options, tel qu'inscrit à la section 1.3 de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au processus d'analyse des soumissions effectué par le comité de sélection, les résultats finaux sont les suivants :

Prenez-note que les taxes ne sont pas incluses dans les montants qui sont présentés, et qu'elles seront ajoutées lors des paiements.

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	CONTRAT	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Options choisis	RANG
			Pointage final	Pointage final	Pointage final	Pointage final	Pointage final		
Les Entreprises André Leclerc inc.	78	Ensemble des chemins (36.96km)	5 235\$/km Total : 193 485.60 \$	5 365.88\$/km Total : 198 322.92\$	5 500.02\$/km Total : 203 280.73 \$	5 637.52\$/km Total : 208 362.73 \$	5 778.49\$/km Total : 213 572.99 \$	Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	2
			6.62	6.45	6.30	6.14	5.99		
		Rte Irlande Nord (0.5 km)	7 700\$/km Total : 3 850 \$	7 892.50\$/km Total : 3 946.25\$	8 089.80\$/km Total : 4 044.90 \$	8 292.04\$/km Total : 4 146.02 \$	8 499.34\$/km Total : 4 249.67 \$	Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	
			332.47	324.36	316.45	308.73	301.20		
Entreprise François Fiset	65	<i>Le pointage étant inférieur à 70 points, l'enveloppe de prix est retournée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.</i>							
Dompierre Transport inc.	71	Ensemble des chemins (36.96km)	4 200\$/km Total : 155 232 \$	4 150\$/km Total : 153 384 \$	4 100\$/km Total : 151 536	4 050\$/km Total : 149 688 \$	4 000\$/km Total : 147 840 \$	Option 1- 1 ans Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	1
			7.79	7.89	7.99	8.08	8.18		
		Rte Irlande Nord (0.5 km)	4 800\$/km Total : 2 400 \$	4 700\$/km Total : 2 350 \$	4 600\$/km Total : 2 300 \$	4 500\$/km Total : 2 250 \$	4 400\$/km Total : 2 200 \$	Option 1- 1 ans Option 2- 3 ans Option 3- 5 ans	
			504.17	514.90	526.09	537.78	550		

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Dompierre Transport inc. selon l'option # 1- 1 ans pour l'ensemble des chemins municipaux et selon l'option # 1- 1 ans pour la route d'Irlande Nord, telles les sommes inscrites dans le tableau précédent;

**QUE** le contrat est en vigueur dans la mesure où les services rendus ont été livrés à la satisfaction de la municipalité;

**QUE** la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le devis tiennent lieu de contrat.

197-08-18

**AUTORISATION CONCERNANT LA CIRCULATION DE CAMIONS LOURDS SUR LE RANG DE LA CHAPELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes ont été déposées par les entreprises Construction & Pavage Portneuf inc. ainsi que Rochette Excavation afin d'avoir l'autorisation de transporter des matériaux par le Rang de la Chapelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes sont liées à des travaux qui seront effectués dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne durant l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent les compagnies Construction & Pavage Portneuf inc. et Rochette Excavation à emprunter le rang de la Chapelle afin de procéder au transport des matériaux pour les travaux qui seront effectués dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne en 2018.

198-08-18

---

**LOCATION DU LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ORGANISME CENTRE FEMME DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été faite par le centre Femme de Portneuf afin d'avoir accès à un local pour les activités de leurs organismes et qu'une visite de l'emplacement a été effectuée auparavant avec eux;

**CONSIDÉRANT QUE** le local proposé convient à l'organisme pour tenir leurs activités quotidiennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est valide pour une période d'un an, et pourra être renouvelée par la suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent le centre Femme de Portneuf à réaliser leurs activités quotidiennes dans le local lorsque la bibliothèque n'est pas ouverte.

**QUE** ce local leur soit offert gratuitement, et que tous les frais continueront à être payés par la Municipalité.

199-08-18

---

**AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AFFICHAGE D'UN POSTE DE COMMIS AU COMPTOIR DE PRÊT- TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**un(e) commis au comptoir de prêt est requis(e) pour répondre aux besoins de la bibliothèque lors des heures d'ouverture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affichage du poste mentionné ci-dessus afin de répondre aux besoins.

200-08-18

---

**MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2018 (TECQ 2014-2018)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 30 décembre prochain.

201-08-18

---

**NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR DES MOTIFS RELIGIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur le respect de la neutralité religieuse de l'État prévoit des dispositions qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner un répondant en matière d'accommodement au sein de son personnel pour guider le conseil ainsi que les membres du personnel en matière d'accommodement et de traitement des demandes reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne nomme, la directrice générale ou le directeur général en poste comme personne responsable en matière d'accommodement.

**QU'**en cas d'absence temporaire de la directrice générale ou du directeur général en poste, la personne responsable des questions d'accommodement soit son assistante ou son assistant.

**202-08-18**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC HARDY**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Lac Hardy pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2018 au montant de 1 309.30 \$, à l'Association du Lac-Hardy puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

**203-08-18**

---

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE DC**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Domaine DC pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du Conseil accordent la subvention 2018 au montant de 970,95 \$, à l'Association du Domaine DC puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.



---

## **POINTS D'INFORMATION**

- **MRC de Portneuf**  
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**  
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**  
M<sup>me</sup> Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**  
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :  
[www.ste-christine.qc.ca](http://www.ste-christine.qc.ca)

---

## **AUTRES AFFAIRES :**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Temps alloué : 30 minutes)*  
Début : \_\_\_ h \_\_\_ - Fin : \_\_\_ h \_\_\_

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :  
[www.ste-christine.qc.ca](http://www.ste-christine.qc.ca)

204-08-18

---

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par M<sup>me</sup> Linda Morin.

---

Raymond Francoeur  
Maire

---

Stéphanie Readman  
Directrice générale, secrétaire-  
trésorière par intérim